

QUELS PROLONGEMENTS APRES LA SECONDE ?

A la fin de l'année de seconde, les élèves qui désirent poursuivre peuvent choisir l'Enseignement de Spécialité Cinéma audiovisuel (4 heures hebdomadaires en Première et 6 heures en Terminale) et/ou l'Enseignement Optionnel (3 heures en Première et 3 heures en Terminale).



Cité Scolaire La Fontaine du Vé

Avenue de la Fontaine du Vé
51122 SÉZANNE CEDEX
Téléphone : 03 26 80 65 10
Fax : 03 26 80 30 52
Mail : ce.0510053f@ac-reims.fr

Site Internet

<https://fontaine-du-ve.com>

ENT

<https://cite-la-fontaine-du-ve.monbureaunumerique.fr/>

Horaires d'ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi de 7h30 à 17h45

Lycée Polyvalent
la Fontaine du Vé

académie
Reims
éducation
nationale

collège
la Fontaine du Vé

académie
Reims
éducation
nationale

académie Reims **E** greta
MARNE)))
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

académie Reims **E**

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Sézanne

VILLE DE SÉZANNE



Marne
LE DÉPARTEMENT

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Section Générale
et Technologique

CITÉ SCOLAIRE
LA FONTAINE DU VÉ

Lycée Polyvalent

Option facultative

CAV



Cinéma Audio-Visuel

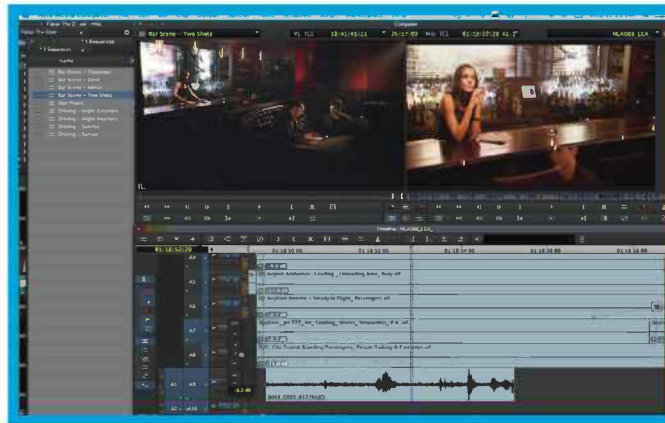
Présentation des options CAV



Les jeunes d'aujourd'hui vivent dans un monde hyper médiatisé dans lequel savoir décrypter des images et des flux audiovisuels devient aussi essentiel que savoir lire. Notre option Cinéma et Audiovisuel a pour objectif de les former à décortiquer ce monde complexe qui est le leur, de leur fournir des outils d'analyse et des connaissances pratiques, théoriques et historiques. L'accent est mis sur la pratique des élèves.

En seconde, l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel :

- Développe une pratique artistique, expressive et créative, expérimentale et technique, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Conduit à l'appropriation progressive d'une culture cinématographique et audiovisuelle par la découverte d'œuvres et de documents replacés dans leur contexte historique, technique, économique et esthétique.



La poursuite de ces objectifs peut se faire de façon simultanée, successive ou croisée, à l'initiative des équipes, en fonction de la situation pédagogique, des possibilités culturelles locales et de la spécificité des élèves. Quelle que soit la démarche adoptée, il s'agit de créer des situations qui permettent à l'élève de développer, par la pratique, la lecture et l'analyse des œuvres, des compétences artistiques et culturelles.

En fin de seconde, l'élève est capable :

- De concevoir et fabriquer un plan ;
- De l'inscrire, si possible, dans un ensemble cohérent, narratif ou non.

Il a participé pour cela à la réalisation d'une ou plusieurs « petites formes ».



QUI PEUT CHOISIR CINEMA AUDIOVISUEL ?

Nous attendons des élèves motivés ayant un véritable intérêt pour la matière et une sensibilité artistique. Une expérience en photographie ou vidéo ou une pratique personnelle est bienvenue mais n'est pas obligatoire.

